



# PROJET DE CONCEPTION OU DE RÉNOVATION D'UN ABATTOIR

une opportunité pour améliorer les conditions de travail et le bien-être animal

## Référentiel méthodologique

1. Je pilote mon projet
2. J'implique les salariés
3. Je construis mon cahier des charges
- 4. J'associe les services vétérinaires**
5. J'intègre des repères techniques
6. Je me fais accompagner

Co-rédigé avec :



Retrouvez plus d'éléments méthodologiques et techniques et les coordonnées d'interlocuteurs pour vous accompagner dans vos projets sur le site [www.bouvinnov.fr](http://www.bouvinnov.fr)





L'abattoir est un cadre de travail spécifique qui réunit des travailleurs aux statuts différents : des salariés d'une entreprise d'abattage et des agents des services vétérinaires d'inspection de l'Etat. On parle de co-activité entre abatteurs et services vétérinaires puisque les opérateurs sont mutuellement dépendants les uns des autres pour effectuer leur travail, avec un but général commun : mettre sur le marché des viandes propres à la consommation, produites dans le respect de l'animal.

Même si chaque entité se définit par des profils métiers et des rôles différents qui partagent des enjeux autour de la sécurité sanitaire des aliments et de la protection animale, il faut rappeler que derrière ces postes, des femmes et des hommes cherchent avant tout à exercer leurs missions respectives dans les meilleures conditions possibles.

## LES MISSIONS DES SERVICES VÉTÉRINAIRES D'INSPECTION

Les Services vétérinaires d'Inspection (SVI) présents dans les entreprises d'abattage ont pour mission de contrôler le respect par les professionnels de leurs obligations réglementaires relatives à la sécurité sanitaire des aliments et à la santé et la protection animale. Chaque SVI est composé d'un ou plusieurs vétérinaires officiels (VO), assistés de techniciens des services vétérinaires, appelés aussi auxiliaires officiels (AO).

Sur les problématiques de sécurité sanitaire et de protection animale, les professionnels de l'abattage et les services vétérinaires d'inspection partagent une réglementation commune : tandis que les premiers sont responsables des moyens mis en œuvre pour la respecter et vérifient, en première intention, qu'ils permettent d'obtenir les résultats attendus, les seconds contrôlent que le fonctionnement de l'établissement et les outils mis à la disposition des salariés permettent de respecter les exigences réglementaires.

## LES RÔLES DES SERVICES VÉTÉRINAIRES D'INSPECTION



**S'assurer du respect des bonnes pratiques en matière de protection animale**



**Assurer la sécurité du consommateur en contrôlant la qualité de la viande qui est mise sur le marché :**

- inspection générale de l'établissement ;
- inspection ante-mortem pour vérifier la bonne santé des animaux abattus ;
- inspection sanitaire des viandes et abats issus de l'abattage.



**Sanctionner en cas de non-respect de la réglementation**



### INTERVENTION AU NIVEAU DE L'ÉTABLISSEMENT

- Vérification de l'efficacité du plan de maîtrise sanitaire mis en place par l'exploitant, du fonctionnement général de l'abattoir, du respect des règles d'hygiène, de la conformité des bâtiments et des équipements, de la traçabilité, etc.



### INTERVENTION AU NIVEAU DU « PRODUIT »

- En ante-mortem lors de l'inspection des animaux vivants qui entrent dans l'abattoir (transport des animaux, déchargement, stockage et mise à mort),
- En post-mortem lors de l'inspection sanitaire des carcasses et des abats sur la chaîne, et de l'hygiène générale de l'établissement. Le VO supervise le travail des AO.

## LES ENJEUX D'UNE CO-ACTIVITÉ RÉUSSIE AU QUOTIDIEN

La dépendance entre les activités respectives des opérateurs du site d'abattage et des services vétérinaires d'inspection, la proximité physique dans l'exercice de leur travail et le partage d'un but commun justifient l'importance d'échanges entre ces deux acteurs. Chacun a des missions différentes, dont les exigences et les contraintes peuvent parfois être mal comprises par l'autre communauté, si elles ne sont pas partagées.

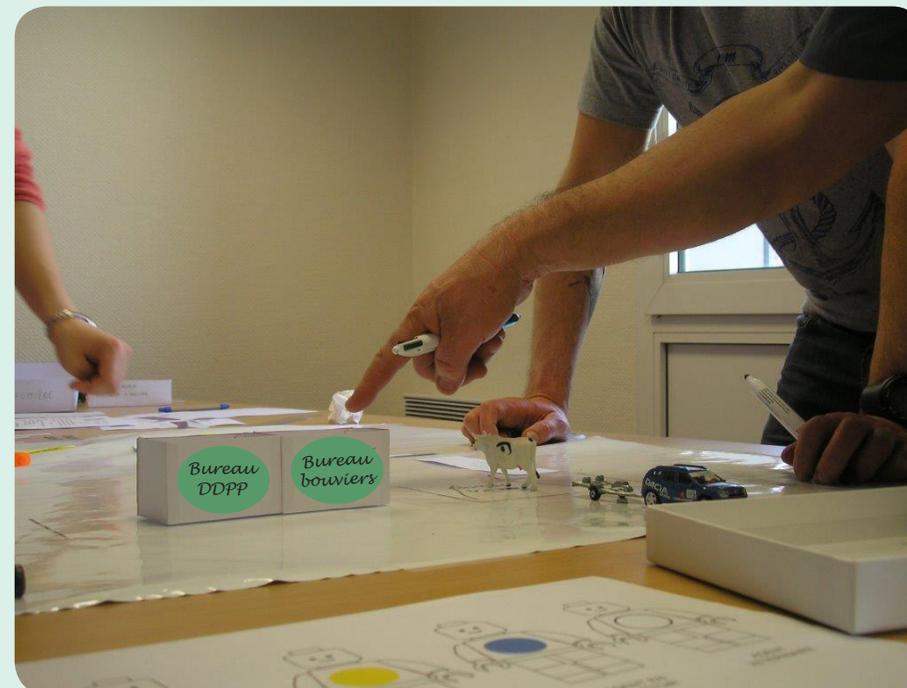
L'élaboration et le maintien d'une co-activité réussie permet de :

- Garantir et de partager la connaissance des exigences réglementaires et de les mettre en lien avec les contraintes de la production ;
- Favoriser les conditions d'une meilleure communication quotidienne sur la base de règles de travail communes ;
- Faciliter l'appropriation de nouvelles pratiques et procédures de travail.

## LES PROJETS DE CONCEPTION OU DE RÉNOVATION DE LOCAUX : UNE OPPORTUNITÉ À SAISIR ENTRE ABATTEURS ET SERVICES VÉTÉRINAIRES D'INSPECTION

Dans les projets de conception, d'extension ou de rénovation de locaux d'abattage, l'implication des services vétérinaires est parfois réfléchi uniquement par rapport à l'objectif d'obtenir l'agrément sanitaire. Dans ce cas-là, ces derniers sont sollicités une fois que les plans ont déjà fait l'objet de multiples échanges avec la maîtrise d'œuvre et qu'ils sont presque validés. L'expérience montre que cette façon de procéder est finalement souvent la source de tensions, de délais supplémentaires pour la validation des plans, de surcoûts financiers... et va impacter négativement la suite de la collaboration.

Ce type de projet doit, au contraire, être l'occasion d'instaurer ou d'entretenir un dialogue efficace (espace de discussion) pour favoriser le partage du cadre de travail commun mais aussi d'aborder la question des conditions de travail (aménagement des postes, plannings, ...).



1

## AVANT-PROJET

*Etudes préliminaires*

### DÉFINITION/ENJEUX

Etudes d'opportunité et de faisabilité technico-économique pour éclairer la décision de lancer ou non le projet.

### OBJECTIFS

- **Formaliser et partager les enjeux et objectifs** du projet en matière de **performances, de conditions de travail et de protection animale** notamment.
- Fixer l'enveloppe budgétaire et le planning.
- Pré-déterminer les parties prenantes.

### OUTILS

- Rapport d'étude préliminaire avec données et analyses.
- Note de synthèse du pré-projet (note de cadrage, diagnostics, note d'argumentation...).

### ACTIONS POSSIBLES DES AGENTS DES SVI

- Consultation et avis sur les rapports d'étude
- Attention particulière sur :
  - des éléments significatifs de l'existant à préserver dans la réalisation future ;
  - des dysfonctionnements actuellement présents auxquels le projet devra répondre (ex : non conformités observées dans l'état de fonctionnement actuel du site) ;
  - des fonctions/besoins sous-estimés à prévoir.

2

## CONSTRUCTION DU PROJET

*Élaboration du programme*

### DÉFINITION

Structuration, organisation et planification des différentes phases du projet.

### OBJECTIFS

- **S'organiser et faire s'exprimer** : la Maitrise d'Ouvrage doit mobiliser les ressources humaines utiles au projet et définir la méthodologie à mettre en œuvre.
- Analyser et définir le travail existant et les aléas rencontrés et définir les **besoins fonctionnels**.
- Partager le diagnostic.

### OUTILS

- Réunions multi-acteurs et analyse du travail des utilisateurs.
- Cahier des charges technique et fonctionnel alimenté au fil des échanges.

### ACTIONS POSSIBLES DES AGENTS DES SVI

- Avis et recommandations sur les points essentiels au fonctionnement futur comme :
  - les liens entre le programme et la configuration du bâti ;
  - l'implantation des grandes composantes ;
  - les flux, les accès (circulations, proximité, continuité, visibilité...)
  - les surfaces au regard des exigences du travail : surface utile, surface de stockage, de stationnement, espaces de circulation, espaces manquants...
  - les besoins liés à l'organisation du travail entre services vétérinaires et opérateurs ;
  - les besoins liés à la gestion des aléas (animaux avec gabarit exceptionnel, panne...).

3

## ÉTUDE DE CONCEPTION

*Réalisation des esquisses*

### DÉFINITION

Propositions techniques, organisationnelles et de conditions d'exploitation.

### OBJECTIFS

**Se projeter et concevoir** : sur la base du cahier des charges de la Maitrise d'Ouvrage, la Maitrise d'Oeuvre envisage plusieurs options, modélise les scénarii de fonctionnement futur du travail et les simule avec les utilisateurs.

### OUTILS

- Plans du projet.
- Réunions multi-acteurs et réunions de travail utilisateurs.
- Simulations (maquettes, 3D, réalité virtuelle).
- Nouvelles versions du cahier des charges.

### ACTIONS POSSIBLES DES AGENTS DES SVI

- Simulations précises aux postes de travail d'aménagement et d'usage concernant l'implantation des moyens de travail, du mobilier, des équipements, de l'outillage, des emplacements des arrivées d'eau, électricité, air...
- Simulations au côté des opérateurs sur des situations de co-activité et de gestion d'aléas ;
- Lors de la formulation des plans du projet, du choix des entreprises et de la formulation des plans d'exécution, vigilance à la bonne prise en compte des repères émis lors des simulations précédemment effectuées.

4

## RÉALISATION

*Suivi du chantier de construction*

### DÉFINITION

Mise en œuvre des solutions retenues et construction de l'outil.

### OBJECTIFS

**Expérimenter et ajuster** : respecter le cahier des charges, procéder aux ajustements nécessaires, conduire des expérimentations, préparer et accompagner la transition.

### OUTILS

- Réunions de suivi de chantier par la Maitrise d'Ouvrage et la Maitrise d'Oeuvre .
- Mises à jour des documents du projet en fonction des ajustements retenus.
- Réception du chantier.

### ACTIONS POSSIBLES DES AGENTS DES SVI

- Echanges sur la bonne prise en compte des repères formulés précédemment.
- Echanges avec le chef de projet (CP) et participation aux réunions de chantier.

5

## MISE EN SERVICE, SUIVI ET ÉVALUATION

*Réception*

### DÉFINITION

Cette étape s'étend depuis la mise en service du nouvel outil jusqu'à ce que la performance globale attendue soit atteinte.

### OBJECTIFS

• **Accompagner et développer** : soutenir les équipes pour faciliter le changement, former les opérateurs(trices), organiser des retours d'expériences sur le nouvel outil et le projet, accompagner les ajustements nécessaires pour les usages non prévus.

### OUTILS

- Réunions multi-acteurs.
- Construction d'indicateurs et évaluations en situations de travail par des utilisateurs.

### ACTIONS POSSIBLES DES AGENTS DES SVI

- Lors de la réception de l'ouvrage, échanges sur les points essentiels et évaluation d'éventuels éléments à corriger.
- Test progressif des installations et les éventuels ajustements de dernière minute à mettre en place.

Cf. fiche « Je pilote mon projet »